

FONDS DE SOUTIEN AU CINEMA ET À L'AUDIOVISUEL  
dans le cadre de la convention ETAT/CNC/REGION GUADELOUPE  
(2020-2022)

## AIDES A LA PRODUCTION

Cette aide est destinée aux projets cinématographique et audiovisuelle de création dynamisant et valorisant le territoire dans sa diversité culturelle, historique... dans leurs phases de production (préparation, tournage, post-production).

### CODES GENRES

#### **Echelle de genre : CINEMA**

##### Famille de genre Court métrage (CM)

##### Catégorie de genre :

Court métrage de fiction	CM F
Court métrage d'animation	CM ANIM

##### Famille de genre Long métrage (LM)

##### Catégorie de genre :

Long métrage de fiction	LM F
Long métrage documentaire	LM DOC
Long métrage d'animation	LM ANIM

#### **Echelle de genre : AUDIOVISUEL**

##### Famille de genre Fiction télévisée (F-TV)

##### Catégorie de genre :

Fiction télévisée unitaire (téléfilm)	F-TV U
Fiction télévisée série	F-TV S

##### Famille de genre Documentaire (DOC)

##### Catégorie de genre :

Documentaire unitaire	DOC U
-----------------------	-------

## Eligibilité des porteurs de projets :

- **Pour la PRODUCTION de projets DOC U, FTV-U et FTV-S**

Société de production audiovisuelle située en France dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Pour les entreprises de production dont le siège social est situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne, le respect de la condition d'établissement en France, sous forme d'établissement stable, de succursale ou d'agence permanente, n'est exigé qu'au moment du versement de l'aide, code APE 5911A

- **Pour la PRODUCTION de projets de CM F et CM ANIM**

Société de production cinématographique ou audiovisuelle située en France dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Pour les entreprises de production dont le siège social est situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne, le respect de la condition d'établissement en France, sous forme d'établissement stable, de succursale ou d'agence permanente, n'est exigé qu'au moment du versement de l'aide, code APE 5911A, 5911C, 5912Z

- **Pour la PRODUCTION DE LMF, LM ANIM et LM DOC**

Société de production audiovisuelle ou cinématographique située en France dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Pour les entreprises de production dont le siège social est situé dans un autre Etat membre de l'Union européenne, le respect de la condition d'établissement en France, sous forme d'établissement stable, de succursale ou d'agence permanente, n'est exigé qu'au moment du versement de l'aide, code APE 5911A, 5911C, 5912Z

## **CONSTITUTION DU DOSSIER (LM F, LM DOC, LM ANIM)**

- une lettre de demande d'aide à la production de long métrage adressée au président du conseil régional, précisant le montant sollicité (**voir Annexes 1 et 2**)
- un synopsis
- un scénario
- une note d'intention de l'auteur(e) sur le projet
- une note d'intention du producteur
- une note d'intention de réalisation
- une note précisant les différentes aides obtenues de l'écriture à la production du projet.
- un budget constitué d'un tableau prévisionnel détaillé des dépenses et des ressources affectées à la réalisation du projet, indiquant le(s) montant(s) acquis au moment du dépôt du

dossier et accompagné des copies de devis et factures pro forma. (Devis type CNC incluant les dépenses locales : voir **Annexe 5c** )

- le(s) contrat(s) de coproduction
  - La lettre d'engagement chiffrée du distributeur/diffuseur
  - le(s) contrat(s) de distribution
  - le calendrier prévisionnel de mise en production du projet (tournage, post-prod)
  - le(s) CV de l'auteur(e) ou des auteurs
  - le(s) CV du producteur ou des producteurs
  - le(s) contrat(s) d'auteur(s)
  - le(s) contrat(s) réalisateur(s)
  - une attestation d'assurance pour le projet
  - la filmographie de l'entreprise de production
  - l'extrait Kbis , statuts de l'entreprise de production (fiche INSEE)
  - les bilans, compte de résultats et annexes pour les deux derniers exercices
  - une attestation sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise déclarant que celle-ci est en situation régulière vis-à-vis des obligations fiscales et sociales
  - un R.I.B
  - 1 ou 2 liens Internet vers une ou plusieurs réalisations précédentes
  - le cas échéant, d'autres supports ou/et documents (copies numériques) qui pourraient permettre au comité de lecture, images à l'appui, d'apprécier votre demande : story-board, photos, éléments filmés de repérage, etc.
- NB : la collectivité se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour l'instruction du dossier

## **CONSTITUTION DU DOSSIER** **(CM F, CM ANIM)**

- une lettre de demande d'aide à la production de court métrage adressée au président du conseil régional, précisant le montant sollicité (**voir Annexes 1 et 2**)
- un synopsis
- un scénario
- une note d'intention de l'auteur(e) sur le projet
- une note d'intention du producteur
- une note d'intention de réalisation
- une note précisant les différentes aides obtenues de l'écriture au développement pour le projet.
- un budget constitué d'un tableau prévisionnel détaillé des dépenses et des ressources affectées à la réalisation du projet, indiquant le(s) montant(s) acquis au moment du dépôt du dossier et accompagné des copies de devis et factures pro forma. (devis type CNC incluant les dépenses locales : voir **Annexe 5c**)
- le(s) contrat(s) de coproduction (le cas échéant)
- le calendrier prévisionnel de mise en production du projet (tournage, post-prod)
- le(s) CV de l'auteur(e) ou des auteurs
- le(s) CV du producteur ou des producteurs
- le(s) contrat(s) d'auteur(s)
- le(s) contrat(s) réalisateur(s)
- une attestation d'assurance pour le projet

- la filmographie de l'entreprise de production
- l'extrait Kbis , statuts de l'entreprise de production (fiche INSEE)
- les bilans, compte de résultats et annexes pour les deux derniers exercices
- une attestation sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise déclarant que celle-ci est en situation régulière vis-à-vis des obligations fiscales et sociales
- une note de lecture d'une personnalité du cinéma, de l'audiovisuel ou de la littérature sur le projet.
- un R.I.B
- 1 ou 2 liens Internet vers une ou plusieurs réalisations précédentes
- le cas échéant, d'autres supports ou/et documents (copies numériques) qui pourraient permettre au comité de lecture, images à l'appui, d'apprécier votre demande : story-board, photos, éléments filmés de repérage, etc.

NB : la collectivité se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour l'instruction du dossier

## **CONSTITUTION DU DOSSIER**

### **(FTV-U, FTV-S, DOC)**

#### **Pour les aides à la production (fiction TV, FTV-S, DOC U)**

- une lettre de demande d'aide à la production (précisant le genre du projet) adressée au président du conseil régional, précisant le montant sollicité (**voir Annexes 1 et 2**)
- un synopsis
- un scénario
- une note d'intention de l'auteur(e) sur le projet
- une note d'intention du producteur
- une note d'intention de réalisation
- une note précisant les différentes aides obtenues de l'écriture au développement pour le projet.
- un budget constitué d'un tableau prévisionnel détaillé des dépenses et des ressources affectées à la réalisation du projet, indiquant le(s) montant(s) acquis au moment du dépôt du dossier et accompagné des copies de devis et factures pro forma. (devis type CNC incluant les dépenses locales : **voir Annexe 5c**)
- le(s) contrat(s) de coproduction (le cas échéant)
- La lettre d'engagement chiffrée du diffuseur
- le(s) contrat(s) de distribution
- le calendrier prévisionnel de mise en production du projet (tournage, post-prod)
- le(s) CV de l'auteur(e) ou des auteurs
- le(s) CV du producteur ou des producteurs
- le(s) contrat(s) d'auteur(s)
- le(s) contrat(s) réalisateur(s)
- une attestation d'assurance pour le projet
- la filmographie de l'entreprise de production
- l'extrait Kbis, statuts de l'entreprise de production (fiche INSEE)
- les bilans, compte de résultats et annexes pour les deux derniers exercices
- une attestation sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise déclarant que celle-ci est en situation régulière vis-à-vis des obligations fiscales et sociales

- un R.I.B
- 1 ou 2 liens Internet vers une ou plusieurs réalisations précédentes
- le cas échéant, d'autres supports ou/et documents (copies numériques) qui pourraient permettre au comité de lecture, images à l'appui, d'apprécier votre demande : story-board, photos, éléments filmés de repérage, etc.

NB : la collectivité se réserve le droit de demander des pièces complémentaires pour l'instruction du dossier